



**Signes conventionnels**

- Complément à la topographie - Point
- Bâtiment
- Bâtiment en construction
- Bâtiment en ruine
- Maison mobile
- Centre de ski alpin
- Camp de camping
- Hydrobase
- Mise à l'échelle
- Blancheur à bois
- Écluse
- Région routière - Point
- Pont
- Hydrographie - Ligne
- Réseau hydrographique
- Milieu humide
- Complément au Réseau hydrographique
- Région routière - Ligne
- Région routière
- Autovues
- Complément au Réseau routier
- Infrastructures - Ligne
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie
- Autres
- Courbes de niveau - Ligne
- Courbes mètre
- Courbes interpolées
- Cadastre - Ligne de cadastre
- Cadastre - Ligne de rang
- Cadastre - Ligne de lot
- Cadastre - Ligne de complément
- Te des coordonnées MTM
- Hydrographie - Surface
- Réseau hydrographique

**Légende des possibilités agricoles des sols**

**CLASSES**  
 La présente méthode de classement groupe les sols minéraux en sept classes d'après les renseignements contenus dans les relevés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 sont considérés aptes à la production continue des récoltes de grande culture, ceux des classes 5 et 6 ne conviennent qu'aux plantes fourragères vivaces et ceux de la classe 7 ne conviennent à aucune de ces productions.  
 Le classement repose sur les postulats suivants:  
 Le travail du sol et les récoltes se font à l'aide de la machinerie moderne.  
 Le terrain qui nécessite des améliorations (y compris le défrichement), que l'exploitant peut exécuter lui-même, est classé selon les limitations ou les risques que son utilisation pourrait entraîner après ces améliorations.  
 Le terrain qui nécessite des améliorations dépassant les capacités de l'exploitant lui-même est classé d'après les limitations actuelles.  
 On ne tient pas compte de la distance des marchés, de la qualité des routes, de l'emploi ou de l'étendue des exploitations, du mode de faire-valoir, des systèmes de culture, de l'habileté ou des ressources des exploitants, ni des dommages que des tempêtes pourraient causer aux récoltes.  
 Le classement ne tient pas compte des aptitudes des sols pour la production d'arbres, l'établissement de vergers, la culture de petits fruits et de plantes d'ornement, la récréation et la faune.  
 Les classes sont fondées sur l'intensité plutôt que sur le genre des limitations imposées dans l'utilisation des sols pour des fins agricoles.  
 Chaque classe comprend plusieurs sortes de sols, dont certains, dans une même classe, exigent une gestion et des traitements différents.

- CLASSE 1 - SOLS NE COMPORTANT AUCUNE LIMITATION IMPORTANTE DANS LEUR UTILISATION POUR LES CULTURES.**  
 Ces sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés, ils retiennent bien l'eau et à l'état naturel, ils sont bien pourvus d'éléments nutritifs. Les travaux de culture et d'entretien sont faciles. Une bonne gestion permet d'obtenir une productivité élevée et un rendement élevé pour un choix étendu de grandes cultures.
- CLASSE 2 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS OU RESTRICTIONS QUE L'ON PEUT LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES MODÉRÉES DE CONSERVATION.**  
 Ces sols sont profonds et retiennent bien l'eau; leurs limitations sont modérées. Les travaux s'y exécutent avec un minimum de difficulté. Une bonne gestion y assure une productivité variée de modérément élevée à élevée pour un choix passablement grand de cultures.
- CLASSE 3 - SOLS COMPORTANT DES LIMITATIONS MODÉRÉMENT GRAVES OU RESTRICTIONS LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**  
 Les sols de cette classe ont des limitations plus graves que ceux de la classe 2. Elles touchent une ou plusieurs des pratiques suivantes: temps et facilité d'établissement des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Bien exploités, ces sols ont une productivité possible ou modérément élevée pour un choix étendu de cultures.
- CLASSE 4 - SOLS COMPORTANT DE GRAVES LIMITATIONS OU RESTRICTIONS LE CHOIX DES CULTURES OU IMPOSER DES PRATIQUES SPÉCIALES DE CONSERVATION.**  
 Les limitations dans cette classe sont plus graves qu'elles ne le sont dans les classes précédentes. Les limitations sont plus graves qu'elles ne le sont dans les classes précédentes. Les limitations sont plus graves qu'elles ne le sont dans les classes précédentes. Les limitations sont plus graves qu'elles ne le sont dans les classes précédentes.
- CLASSE 5 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES ET NE CONVIENTENT QU'À LA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES, MAIS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**  
 Les sols de cette classe ont des limitations tellement graves qu'ils ne peuvent convenir à la production continue de plantes annuelles de grande culture. Ils peuvent produire des plantes fourragères vivaces, des légumineuses, des céréales, et ils peuvent être améliorés par des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Les pratiques d'amélioration peuvent comprendre le défrichement, les façons culturales, l'ensemencement, la fertilisation, ou l'engorgement de l'eau.
- CLASSE 6 - SOLS QUI SONT L'OBJET DE LIMITATIONS TRÈS GRAVES, INAPTES À PRODUIRE D'AUTRES PLANTES QUE DES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES ET NON SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORATION.**  
 Ces sols font partie des terres de faible fertilité. Ils ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces. Les limitations sont tellement graves qu'elles ne peuvent être améliorées par des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation. Les limitations sont tellement graves qu'elles ne peuvent être améliorées par des travaux de préparation du sol, ensemencement et moisson, choix des cultures et méthodes de conservation.
- CLASSE 7 - SOLS INUTILISABLES SOIT POUR LA CULTURE SOIT POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES VIVACES.**  
 Cette classe comprend aussi les rivières de roc nu, toute autre superficie dépourvue de sol et les sols d'un trop petit pour figurer sur les cartes.

**SOLS ORGANIQUES - (Non inclus dans le système de classement)**

**SOLS CLASSES**  
 À l'exception de la classe 1, les classes sont subdivisées en sous-classes d'après des limitations reconnues. Ces sous-classes sont les suivantes:  
 C: Climat désavantageux - La principale limitation est la basse température, soit la faible précipitation ou la mauvaise répartition au cours de la période de végétation ou un ensemble de ces facteurs.  
 D: Mauvaise structure, perméabilité réduite, ou les deux à la fois - Les sols sont difficiles à travailler, ils absorbent l'eau lentement, ou la profondeur de la couche d'engorgement est limitée.  
 E: Dommages par l'érosion - Les dommages causés antérieurement par l'érosion limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.  
 F: Fertilité - Faible fertilité due au manque d'éléments nutritifs assimilables, à la forte acidité ou alcalinité, la faible capacité d'échange, de fortes teneurs en carbonate de calcium ou la présence de composés toxiques.  
 I: Inondation - Les crues des cours d'eau et des lacs limitent l'utilisation du terrain pour l'agriculture.  
 M: Humidité - La faible capacité de rétention pour l'eau, causée par des caractéristiques des matériaux du sol, limite la croissance des plantes cultivées. On ne peut confondre avec la sécheresse due au climat.  
 N: Salinité - La présence de sels solubles limite la croissance des plantes cultivées.  
 P: Pierres - Les pierres nuisent aux travaux de préparation, d'ensemencement et de moisson.  
 R: Sol mince sur roche consolidée - La roche consolidée se trouve à moins de trois pieds de la surface.  
 S: Limitations du sol - Présence de deux des sous-classes DJ, M et N ou davantage.  
 T: Relief défavorable - La déclivité ou le modèle du terrain limite l'utilisation pour l'agriculture.  
 W: Excès d'humidité - L'utilisation pour l'agriculture est limitée par la présence d'un excès d'eau provenant de causes autres que l'inondation, soit: mauvais drainage, plan d'eau élevé, infiltration et ruissellement dans des zones humides avoisinantes.  
 X: Limitations graves mais cumulatives - Sols étant l'objet d'une limitation modérée, causée par l'effet cumulatif de plusieurs caractéristiques défavorables dont chacune prise séparément n'est pas assez grave pour modifier le classement. C'est une sous-classe complète toujours notée et ne s'applique qu'à la classe immédiatement inférieure à la meilleure classe d'une sous-région climatique).

**SYMBOLES**  
 Les gros chiffres indiquent les classes de possibilités.  
 Les petits chiffres placés à la droite d'un numéro de classe indiquent la proportion dans laquelle cette classe est présente sur un total de 10.  
 Les lettres placées à la suite des numéros de classe indiquent les sous-classes. C'est-à-dire les limitations.  
**EXEMPLES:**  
 4 T P Désigne une superficie de classe 4 dont les limitations sont dues au relief et à la perméabilité.  
 2 1/2 4 P Désigne une superficie de classe 2, avec limitation due au relief, et de classe 4, avec limitation due à la perméabilité. Une et l'autre occupent la moitié dans les proportions de 1/2.  
 N.B. La lettre utilisée pour noter une superficie est déterminée par le premier chiffre du symbole. Pour les superficies comprenant deux ou trois classes, la classe dominante est indiquée la première.

Topographie : Service de la cartographie, Ministère des Ressources Naturelles du Québec.  
 Possibilités d'utilisation agricole: Documents originaux: Inventaire des Terres du Canada, ARDA, 1:50 000, 1969  
 Acquisition sous forme numérique: Département de la cartographie, BRN.  
 Cette carte a été réalisée à l'aide du logiciel GIBMA (Gestion Intégrée des Ressources en Milieu Agricole) développé par la Direction des Ressources Informatiques du MAPAQ.

**Échelle : 1:20000**  
 0 400 800 Mètres  
 Équidistance des courbes de niveau 10 mètres  
 Projection universelle de Mercator Modifiée (MTM)  
 Surface de référence: ellipsoïde GRS80  
 Système de référence géodésique Datum nord-américain 1983 (NAD 83).

**irda** Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

**Classeurs des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole**

Édition :  
 Géomatique-Cartographie, IRDA  
 2700 rue Émilem  
 Québec, P.Q.  
 G1P 3W5  
 Tél. : 418-643-2380  
 www.irda.qc.ca